

Etat des lieux des offres de formations initiales et continues sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que des projets de recherche cantonaux



DOMAINE VIOLENCE

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG



TITRE

Etat des lieux des offres de formations initiales et continues sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que des projets de recherche cantonaux

EDITEUR

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

DIFFUSION

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
ebg@ebg.admin.ch
www.ebg.admin.ch

Berne, avril 2021

Ce rapport a été rédigé sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.



RAPPORT FINAL – 30.04.2021

Etat des lieux des offres de formations initiales et continues sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que des projets de recherche cantonaux

Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Impressum

Citation recommandée

Auteur : Ecoplan
Titre : Etat des lieux des offres de formations initiales et continues sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que des projets de recherche cantonaux
Mandataire : Bureau fédéral de l'égalité entre femme et hommes BFEG
Lieu : Berne
Date : 30.04.2021

Groupe d'accompagnement

Ursula Thomet, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
Luzia Siegrist, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes
Miriam Reber, Conférence suisse contre la violence domestique

Équipe de projet Ecoplan

Nana Adrian
Philipp Walker

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant ou des organes d'accompagnement.

ECOPLAN AG

Forschung und Beratung
in Wirtschaft und Politik

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Bern
Tel +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Dätwylerstrasse 25
CH - 6460 Altdorf
Tel +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Sommaire

Sommaire	2
Liste des figures.....	3
Liste des abréviations	4
Synthèse	5
1 Introduction	7
1.1 Contexte et questions posées	7
1.2 Méthode	8
2 Projets de recherche cantonaux.....	9
2.1 Questions posées et méthode	9
2.2 Résultat de l'enquête sur les projets de recherche soutenus par les cantons	10
3 Formation initiale et continue	14
3.1 Questions posées et méthode	14
3.2 Analyse détaillée par catégorie professionnelle.....	16
3.2.1 Services de police	17
3.2.2 Juristes, y compris procureur-e-s et juges	19
3.2.3 Travailleuses et travailleurs sociaux	21
3.2.4 Médecins	23
3.2.5 Personnel infirmier et sages-femmes	25
3.2.6 Psychologues	28
3.2.7 Services de l'immigration et de l'asile	30
3.2.8 Personnel éducatif et directions d'établissement scolaire, y compris éducatrices et éducateurs spécialisés et personnel des structures préscolaires.....	31
3.2.9 Journalistes	35
3.2.10 Formations continues interprofessionnelles.....	36
3.2.11 Autres formations continues.....	37
3.3 Synthèse des résultats concernant les formations initiales et continues.....	38
Annexe A : Hautes écoles, organisations du monde du travail et services spécialisés	42
Bibliographie	50

Liste des figures

Figure 2-1 :	Projets de recherche soutenus par les cantons, 2015 à 2019	11
Figure 2-2 :	Quelles formes de violence domestique et quelles formes de violence à l'égard des femmes sont prises en compte dans le projet de recherche ? ...	12
Figure 2-3 :	Quels aspects de la violence sont traités dans le projet de recherche ?	13
Figure 2-4 :	Quel est l'espace géographique couvert par le projet de recherche ?	13
Figure 3-1 :	Formations continues à l'intention des policières et policiers, 2018 et 2019.	18
Figure 3-2 :	Bachelor en droit.....	19
Figure 3-3 :	Master en droit	20
Figure 3-4 :	Formations continues à l'intention des juristes, 2018 et 2019.....	20
Figure 3-5 :	Bachelor en travail social.....	22
Figure 3-6 :	Formations continues à l'intention des travailleuses et travailleurs sociaux, 2018 et 2019	23
Figure 3-7 :	Bachelor en médecine humaine	24
Figure 3-8 :	Formations continues à l'intention des médecins, 2018 et 2019.....	25
Figure 3-9 :	Bachelor en soins infirmiers.....	26
Figure 3-10 :	Bachelor de sage-femme.....	27
Figure 3-11 :	Formations continues à l'intention du personnel infirmier et des sages-femmes, 2018 et 2019	28
Figure 3-12 :	Formations continues à l'intention des psychologues, 2018 et 2019	29
Figure 3-13 :	Formations continues à l'intention des services de l'immigration et de l'asile, 2018 et 2019	30
Figure 3-14 :	Degré préscolaire et degré primaire	32
Figure 3-15 :	Degré secondaire I.....	33
Figure 3-16 :	Degré secondaire II.....	33
Figure 3-17 :	Formations continues à l'intention du personnel enseignant et des directions d'école, 2018 et 2019	34
Figure 3-18 :	Formation initiale au journalisme	35
Figure 3-19 :	Formations continues à l'intention des journalistes. 2018 et 2019.....	36
Figure 3-20 :	Formations continues interprofessionnelles, 2018 et 2019	37
Figure 3-21 :	Formations continues à l'intention des personnes intéressées, 2018 et 2019	38
Figure 3-22 :	Contenu des formations par catégorie professionnelle (selon la trame du tableau 1 du questionnaire du GREVIO)	39
Figure 3-23 :	Formations continues organisées en 2018 et 2019 par catégorie professionnelle (selon la trame du tableau 2 du questionnaire du GREVIO).....	40
Figure 3-24 :	Liste des hautes écoles interrogées	42
Figure 3-25 :	Organisations du monde du travail (OrTra) interrogées	47
Figure 3-26 :	Services cantonaux de lutte contre la violence domestique interrogés.....	49

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
ASPI	Aiuto, Sostegno e Protezione dell'Infanzia
B.A.	Bachelor of Arts
B.Sc.	Bachelor of Science
BF	Brevet fédéral
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femme et hommes
BFH	Haute école spécialisée bernoise
CAS	Certificate of Advanced Studies
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFJM	Centre de formation au journalisme et aux médias
CRF	Centres régionaux de formation
CRS	Croix-Rouge Suisse
CSVD	Conférence Suisse contre la Violence Domestique
DOSAVI	Détection et orientation sociale accompagnée de situations de violence au sein du couple
ECTS	European Credit Transfer and Accumulation System
EPD	Etude post-diplôme
EPS	Examen professionnel supérieur
ES	Ecole supérieure
FHNW	Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest
FSP	Fédération Suisse des psychologues
GREVIO	Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HSLU	Haute école Lucerne
IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
M.A.	Master of Arts
M.Sc.	Master of Science
MAZ	Medien-Ausbildungszentrum
OrTra	Organisations du monde du travail (OrTra)
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SGfB	Association Suisse de Conseil
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
ZHAW	Haute école spécialisée en sciences appliquées de Zurich

Synthèse

Le présent rapport apporte des éléments pour répondre aux trois questions suivantes du questionnaire de l'organe de surveillance « Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » (questionnaire GREVIO)¹ :

- Quels projets de recherche portant sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique votre gouvernement a-t-il soutenus financièrement au cours des années 2015 à 2019 ?
- Quelles catégories professionnelles ont reçu une formation portant sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ?
- Combien de professionnel-le-s par an ont suivi une formation continue sur ces questions, qu'elle soit propre à leur catégorie professionnelle ou interne à leur organisation ?

En ce qui concerne les projets de recherche, nous nous sommes limités aux projets soutenus par les cantons car le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG a déjà recensé dans un rapport les projets soutenus par la Confédération, qui sont au nombre de 64 pour la période 2015 jusqu'à avril 2021². Pour identifier les projets de recherche soutenus par les cantons, nous avons écrit aux services cantonaux de lutte contre la violence domestique ainsi qu'à différents départements des hautes écoles.

Pour répondre aux questions concernant le contenu et les offres de formation, nous avons commencé par identifier les formations pertinentes en faisant des recherches sur Internet. Nous nous sommes ensuite adressés aux associations professionnelles et aux organisations de branche compétentes pour obtenir des informations sur le contenu des formations initiales et continues identifiées. En ce qui concerne le domaine des hautes écoles, nous avons complété le questionnaire au sujet des projets de recherche par des questions portant sur le contenu des filières d'étude et sur les formations continues organisées. Les services cantonaux de lutte contre la violence domestique ont également été interrogés au sujet des formations continues organisées et ils ont été priés de transmettre nos questions aux personnes participant aux tables rondes concernées dans leur canton.

Alors que l'ensemble des services cantonaux nous ont répondu, ce n'est pas le cas des organisations et des départements de hautes écoles contactés. Plusieurs organisations nous ont en outre renvoyés aux institutions de formation car ce sont elles qui sont responsables de la conception concrète du contenu des formations.

D'après les réponses reçues, au moins 68 projets de recherche ont été soutenus financièrement par les cantons de 2015 à 2019, dont 25 directement, sous la forme de mandats, et 41 indirectement, par le biais d'aides en faveur de hautes écoles.

¹ Questionnaire sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), adopté par le GREVIO le 11 mars 2016.

² Pour un aperçu de ces projets de recherche, cf. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2018), p. 39, ainsi que Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2021).

La Convention d'Istanbul demande en outre qu'il existe une offre appropriée de formation initiale et continue à l'intention des personnes appartenant à des catégories professionnelles confrontées aux violences faites aux femmes et à la violence domestique. Il ressort des réponses fournies par les hautes écoles et les associations que la violence envers les femmes et la violence domestique sont traitées ponctuellement dans une formation au moins pour chaque catégorie professionnelle concernée. Mais le contenu des formations proposées peut varier fortement à l'intérieur d'une même catégorie professionnelle. Par conséquent, rien ne garantit que toutes les personnes appartenant à une catégorie professionnelle donnée ont abordé ce sujet lors de leur formation car les contenus traités dépendent fortement de la formation suivie et de l'institution qui l'a dispensée.

Par ailleurs, l'offre de formations continues sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique est vaste et hétérogène. Nous avons identifié 1011 formations continues organisées en 2018 et 2019, qui ont accueilli plus de 28 000 personnes. Le nombre de formations continues suivies est particulièrement élevé dans deux catégories professionnelles, les services de police et le personnel éducatif. On constate en outre que beaucoup de ces formations s'adressent à plusieurs catégories professionnelles en même temps.

1 Introduction

1.1 Contexte et questions posées

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, appelée Convention d'Istanbul, est entrée en vigueur pour la Suisse le 1^{er} avril 2018. Elle a pour but de prévenir, poursuivre et combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et de violence domestique. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG est chargé d'élaborer le premier rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Ce rapport repose sur le questionnaire du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)³.

Le présent rapport fournit au BFEG des éléments pour répondre aux trois questions suivantes du GREVIO :

- Quels projets de recherche portant sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique votre gouvernement a-t-il soutenus financièrement au cours des années 2015 à 2019 ? (Question F, chap. II du questionnaire du GREVIO)
- Quelles catégories professionnelles ont reçu une formation portant sur les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ? (Question C, chap. III du questionnaire du GREVIO)
- Combien de professionnel-le-s par an ont suivi une formation continue sur ces questions, qu'elle soit propre à leur catégorie professionnelle ou interne à leur organisation ? (Question D, chap. III du questionnaire du GREVIO)

En ce qui concerne les projets de recherche, nous nous sommes limités aux projets soutenus par les cantons car le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG a déjà recensé dans un rapport les projets soutenus par la Confédération⁴.

Le but était de collecter et de présenter les informations pertinentes relatives aux projets de recherche cantonaux ainsi qu'aux formations initiales et continues portant sur la violence envers les femmes et la violence domestique sans interpréter les résultats. En ce qui concerne les formations initiales et continues, nous avons rempli les tableaux fournis par le GREVIO (cf. ch. 3.3).

Pour répondre aux questions posées, nous définissons la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conformément à la Convention d'Istanbul (voir encadré ci-dessous)⁵. Selon celle-ci, la violence domestique peut toucher des personnes de tout sexe et de tout âge.

³ Questionnaire sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), adopté par le GREVIO le 11 mars 2016.

⁴ Bureau fédéral de l'égalité entre femme et hommes BFEG, (2018), S. 39.

⁵ Conseil de l'Europe (2011a), art. 3.

Les enfants peuvent aussi être concernés, soit comme victime soit comme témoin de violences commises au sein de la famille.

Définitions de la violence selon la Convention d'Istanbul

La **violence à l'égard des femmes** désigne tous les actes de violence fondés sur le genre, qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

La **violence domestique** désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des conjoints ou partenaires anciens ou actuels, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.

1.2 Méthode

Les projets de recherche soutenus par les cantons ont été recensés sur la base d'une enquête réalisée par écrit auprès des services cantonaux de lutte contre la violence domestique et de certains instituts de hautes écoles. Les instituts interrogés ont été sélectionnés en fonction de leur domaine de travail principal. Nous avons visé la criminologie et le droit pénal, la médecine, la sociologie, la psychologie, le travail social et l'éducation sociale.

Pour répondre à la question concernant le contenu de la formation à l'intention des différentes catégories professionnelles, nous avons d'abord fait des recherches sur Internet pour identifier toutes les formations initiales et continues pertinentes. Les organisations responsables de ces formations ont été invitées à répondre à un questionnaire écrit. Nous avons interrogé les organisations du monde du travail et les associations professionnelles en ce qui concerne les formations professionnelles et les formations spécialisées, et les hautes écoles en ce qui concerne les formations du degré tertiaire.

Les services cantonaux comme les institutions de formation ont également été interrogés au sujet des formations continues organisées spécifiquement pour des catégories professionnelles ou au sein d'organisations. En outre, les services cantonaux ont été priés de transmettre les questions concernant les offres de formation continue aux personnes participant aux tables rondes concernées.

Cette méthode nous a permis de collecter des données reposant sur des bases larges et solides, à la fois concernant les projets de recherche cantonaux, le contenu des formations et les formations continues organisées. Compte tenu de la décentralisation du système éducatif suisse et du taux de non-réponse à nos questions, le présent rapport ne prétend pas à l'exhaustivité. Le taux de retour a été de 100% auprès des services cantonaux, de 42% auprès des hautes écoles et de 60% auprès des organisations du monde du travail.

2 Projets de recherche cantonaux

2.1 Questions posées et méthode

La Convention d'Istanbul demande, à l'article 11, alinéa 1, lettre b, que les États soutiennent la recherche sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Convention d'Istanbul, article 11, alinéa 1, lettre b : Recherche

1 Aux fins de la mise en œuvre de la présente Convention, les Parties s'engagent :

a. (...)

b. à soutenir la recherche dans les domaines relatifs à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention, afin d'étudier leurs causes profondes et leurs effets, leur fréquence et les taux de condamnation, ainsi que l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre la présente Convention.

Dans la présente partie du rapport, nous fournissons des éléments pour répondre à la question F du chapitre II du questionnaire du GREVIO en présentant les projets de recherche soutenus par les cantons de 2015 à 2019⁶.

Nous avons focalisé le recueil des données sur deux types de soutien par les cantons :

- les projets de recherche conduits sur mandat des cantons ;
- la recherche fondamentale pratiquée dans les universités et les hautes écoles.

En Suisse, les universités et les hautes écoles spécialisées (HES) sont financées en très grande partie par des fonds publics. On peut donc considérer que la recherche fondamentale conduite dans les instituts des universités et des hautes écoles dans le cadre de leur mandat général de recherche est soutenue par les gouvernements. Les données collectées sur les projets de recherche incluent les projets en cours, les évaluations et les thèses de doctorat.

Pour recenser les projets de recherche effectués sur mandat, nous avons demandé aux responsables des services cantonaux de lutte contre la violence domestique quels étaient les projets de recherche que leur canton soutenait à leur connaissance. Nous avons collecté les données de base relatives à ces projets, notamment leur titre et leurs auteurs, mais aussi des informations sur leur contenu, comme les formes de violence prises en compte, la portée géographique et la perspective choisie.

⁶ La Confédération a soutenu 64 projets de recherche au total de 2015 à avril 2021. Pour un aperçu de ces projets de recherche, cf. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2018), p. 39, ainsi que Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2021).

Pour recenser les projets de recherche fondamentale, nous avons écrit directement aux universités et aux HES. Compte tenu de la thématique, nous avons contacté les facultés et instituts travaillant principalement dans les domaines suivants : droit, médecine, sociologie, psychologie, travail social, éducation sociale⁷. Dans ce cas aussi, nous avons demandé des données de base et des informations sur les contenus.

Des recherches sur Internet nous ont permis de compléter les informations qui manquaient au sujet de certains projets de recherche. Toutes les organisations contactées ne nous ayant pas répondu, il est légitime de penser que les chiffres exposés ci-après représentent une limite inférieure et que le nombre de projets de recherche effectivement réalisés et soutenus est plus élevé.

2.2 Résultat de l'enquête sur les projets de recherche soutenus par les cantons

Tous les services cantonaux de lutte contre la violence domestique ont répondu au questionnaire et indiqué les projets de recherche qui, à leur connaissance, étaient soutenus par leur canton. Sur les 91 hautes écoles interrogées, 38 ont répondu, ce qui donne un taux de réponse de 42%. Au total, nous avons reçu des informations concernant 68 projets de recherche soutenus par les cantons de 2015 à 2019.

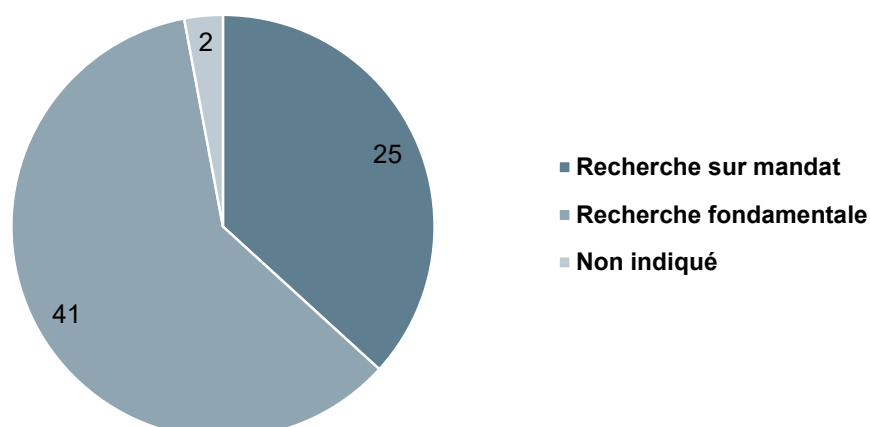
a) Nombre de projets soutenus

De 2015 à 2019, les cantons ont soutenu au moins **68 projets de recherche**, dont 25 directement dans le cadre de mandats de recherche et 41 indirectement dans le cadre de la recherche fondamentale⁸.

⁷ La liste complète des départements ou instituts des universités et des HES qui ont été interrogés figure en annexe.

⁸ Nous avons obtenu des données de base sur 68 projets de recherche ainsi que des informations sur leur contenu, mais on nous a également indiqué 15 autres projets de recherche ayant trait à la violence envers les femmes et à la violence domestique menés dans des HES et des universités de 2015 à 2019.

Figure 2-1 : Projets de recherche soutenus par les cantons, 2015 à 2019



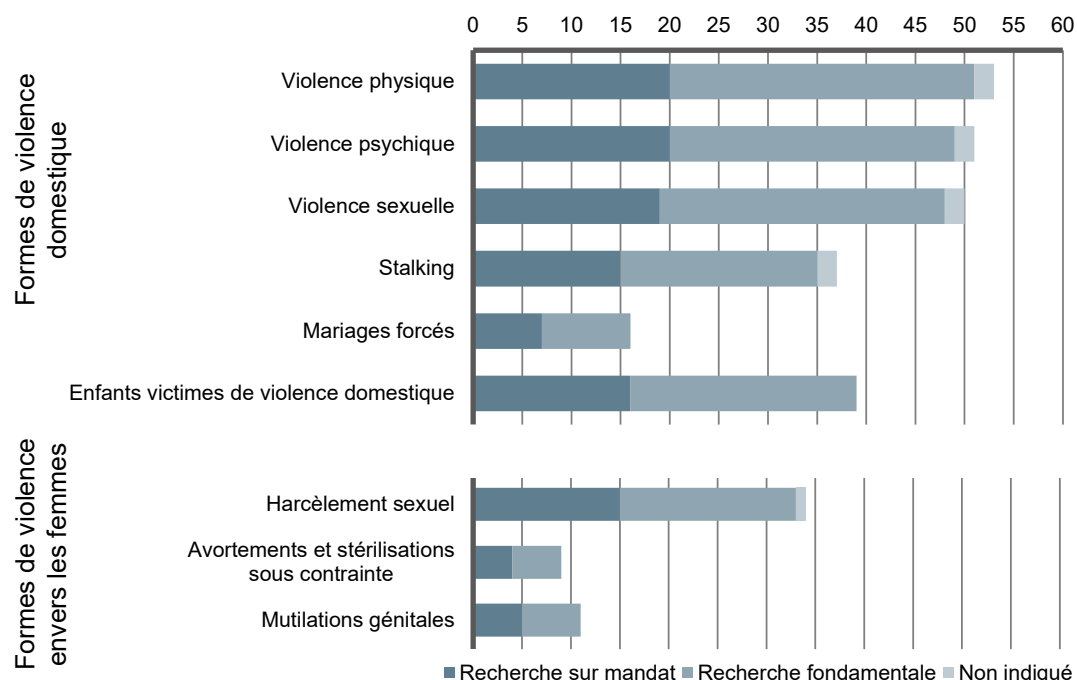
Source : Enquête propre ; les projets ont été classés dans la recherche fondamentale ou dans la recherche sur mandat sur la base des indications fournies par les organisations interrogées.

54% de ces projets de recherche sont achevés et publiés, 18% sont achevés mais non publiés et les 28% restants sont en cours. Selon le BFEG, la Confédération a en outre soutenu financièrement 64 projets de 2015 jusqu'à avril 2021.

b) Contenu des projets soutenus

Comme expliqué plus haut, nous avons demandé aux hautes écoles et aux services cantonaux de lutte contre la violence domestique des informations sur le contenu des projets de recherche. Il apparaît que beaucoup de ces projets ne peuvent pas être clairement rattachés au thème de la violence à l'égard des femmes ou bien à celui de la violence domestique car les deux thèmes sont souvent étudiés ensemble (55 projets). Les recherches portent d'ailleurs généralement sur plusieurs formes de violence domestique et de violence à l'égard des femmes. La figure 2-2 montre les formes de violence les plus souvent prises en compte (plusieurs réponses possibles pour une même étude).

Figure 2-2 : Quelles formes de violence domestique et quelles formes de violence à l'égard des femmes sont prises en compte dans le projet de recherche ? (Plusieurs réponses possibles)

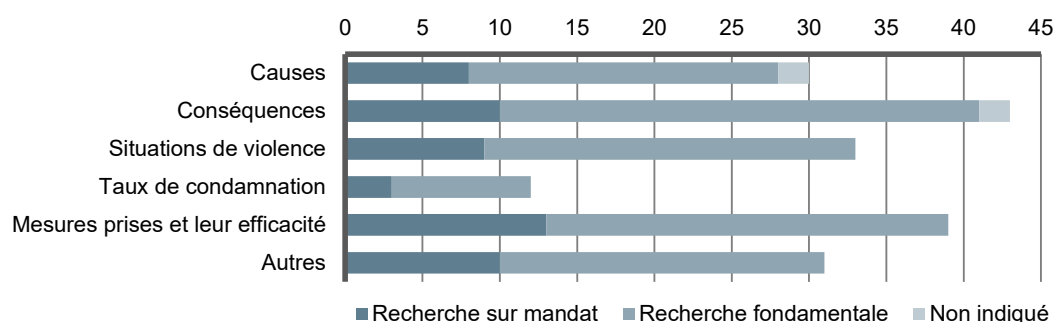


Source : Ecoplan, enquête propre

La plupart des projets de recherche portent sur la violence physique, psychique ou sexuelle (chacun de ces sujets est abordé dans 50 projets au moins). Le harcèlement obsessionnel (stalking) et les enfants victimes de violence domestique sont souvent étudiés eux aussi (dans respectivement 37 et 39 projets) alors que les mariages forcés obtiennent peu de mentions (16), de même que les avortements et les stérilisations sous la contrainte (9) ou les mutilations génitales (11). A contrario, le harcèlement sexuel est pris en compte dans 34 projets.

Les projets de recherche se distinguent aussi par les aspects de la violence qu'ils traitent. Comme le montre la figure 2-3, ils s'intéressent surtout aux conséquences de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes (43) ainsi qu'aux mesures prises et à leur efficacité (39). Le taux de condamnation est l'aspect le moins étudié dans les projets de recherche recensés (12). Enfin, 31 projets abordent d'autres aspects, comme la vie quotidienne avec la violence, l'attitude vis-à-vis de la violence intrafamiliale, la détection précoce, le droit applicable, le taux de récidive ou encore les prestations et le financement des maisons d'accueil pour femmes.

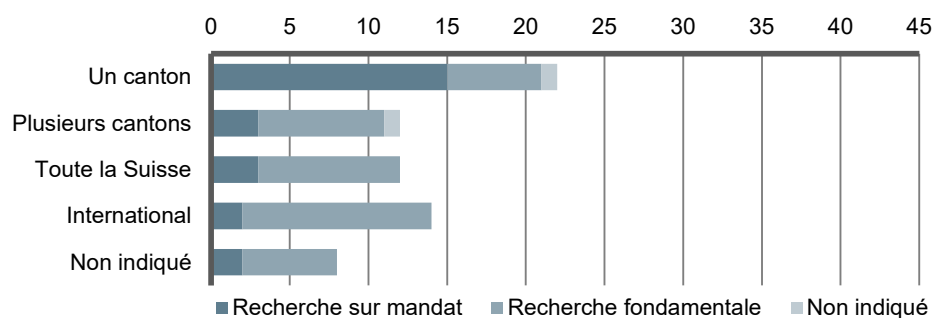
Figure 2-3 : Quels aspects de la violence sont traités dans le projet de recherche ? (Plusieurs réponses possibles)



Source : Ecoplan, enquête propre

Au total, 46 des projets de recherche identifiés s'intéressent à la situation en Suisse ; 12 portent sur le pays dans son ensemble et 12 sur plusieurs cantons tandis que 22 projets se consacrent à un seul canton.

Figure 2-4 : Quel est l'espace géographique couvert par le projet de recherche ?



Source : Ecoplan, enquête propre

3 Formation initiale et continue

3.1 Questions posées et méthode

L'article 15 de la Convention d'Istanbul stipule que des formations initiales et continues appropriées doivent être proposées. Le rapport explicatif du Conseil de l'Europe précise : « La formation professionnelle initiale et la formation continue devraient permettre aux professionnels concernés d'acquérir les outils nécessaires pour identifier et gérer les affaires de violence, à un stade précoce, et pour prendre les mesures préventives en ce sens, en renforçant la sensibilisation et les compétences nécessaires pour répondre de manière appropriée et effective dans le cadre de leur travail. »⁹

Convention d'Istanbul, article 15 : Formation des professionnels

1 Les Parties dispensent ou renforcent la formation adéquate des professionnels pertinents ayant affaire aux victimes ou aux auteurs de tous les actes de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention, sur la prévention et la détection de cette violence, l'égalité entre les femmes et les hommes, les besoins et les droits des victimes, ainsi que sur la manière de prévenir la victimisation secondaire.

2 Les Parties encouragent l'inclusion dans la formation mentionnée au par. 1 d'une formation sur la coopération coordonnée institutionnelle afin de permettre une gestion globale et adéquate des orientations dans les affaires de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention.

La présente partie du rapport répond aux questions C et D figurant dans le chapitre III du questionnaire du GREVIO. Pour ce faire, il fallait identifier les formations initiales et continues sur la violence envers les femmes et la violence domestique proposées en 2018 et 2019 aux catégories professionnelles considérées comme pertinentes dans le questionnaire du GREVIO, à savoir :

- les services de police,
- les ministères publics,
- les juges,
- les travailleuses et les travailleurs sociaux,
- les médecins,
- le personnel infirmier et les sages-femmes,
- les psychologues, notamment les conseillères et les conseillers et les psychothérapeutes,
- les services de l'immigration et de l'asile,

⁹ Conseil de l'Europe (2011b), p. 61.

- le personnel éducatif et les directions d'établissement scolaire,
- les professionnel·le·s des médias,
- les militaires.

Nous avons inclus dans le personnel éducatif les éducatrices et éducateurs sociaux ainsi que le personnel des structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire car eux aussi sont confrontés à la violence domestique et à la violence à l'égard des femmes dans leur activité professionnelle quotidienne. En ce qui concerne les autorités chargées de l'immigration et de l'asile, nous avons choisi de recenser uniquement les formations continues car les possibilités de formation initiale sont extrêmement variées. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte la catégorie professionnelle des militaires car l'armée suisse repose sur le système de milice.

Nous avons donc recherché dans **les formations initiales et continues** de toutes les professions pertinentes appartenant à ces catégories professionnelles si les sujets suivants étaient abordés :

- prévention et détection des actes de violence,
- normes d'intervention,
- égalité entre femmes et hommes¹⁰,
- besoins et droits des victimes,
- outils pour prévenir la victimisation secondaire,
- collaboration interinstitutionnelle,
- harcèlement sexuel.

Nous avons également déterminé si ces sujets faisaient partie d'un module requis pour obtenir la qualification professionnelle recherchée et quelle était leur importance relative dans la formation.

En ce qui concerne les formations continues, nous avons recueilli les informations suivantes :

- nombre de sessions organisées en 2018 et 2019,
- nombre moyen de participant·e·s,
- caractère obligatoire (catégories : oui, non),
- durée de la formation en heures de travail,
- nature de la formation,
- période sur laquelle la formation est dispensée (catégories : un mois ou moins, quelques mois, une année ou moins, plusieurs années),
- financement (catégories : public, privé, mixte),
- formation basée sur des directives ou un règlement (catégories : oui, non),
- organisation de séances de suivi (catégories : oui, non).

¹⁰ Il est question ici de l'égalité entre femmes et hommes en tant que cause et facteur de risque de violence envers les femmes et de violence domestique.

Des recherches documentaires complétées par quelques demandes de renseignements téléphoniques nous ont permis d'identifier les professions et les formations pertinentes pour chaque catégorie professionnelle. Le paysage éducatif suisse est fortement segmenté. Nous avons donc dû tenir compte du fait que certaines professions sont accessibles via différentes formations initiales.

Pour recueillir les informations nécessaires concernant les formations initiales, nous avons établi une distinction entre les formations clairement réglementées (formations professionnelles, formations spécialisées) et les formations tertiaires. En ce qui concerne les premières, nous avons interrogé les organisations de branche et les associations professionnelles compétentes et, dans une partie des cas, étudié les programmes pour rechercher des prescriptions relatives aux contenus. Les programmes sont souvent formulés en termes généraux, laissant aux cantons ou aux écoles le choix des contenus concrets. Il en découle que ceux-ci peuvent varier fortement d'un établissement à l'autre, mais les organisations de branche et les associations professionnelles possèdent souvent des données empiriques sur les sujets effectivement abordés dans les formations. Les formations tertiaires ne sont pas non plus assujetties à des prescriptions uniformes, raison pour laquelle nous avons interrogé directement les facultés, département ou instituts concernés dans les hautes écoles.

Pour recueillir les informations nécessaires concernant les formations continues, nous avons également interrogé les organisations de branche et les associations professionnelles ainsi que les hautes écoles qui ont organisé en 2018 et 2019 des formations continues à l'intention de catégories professionnelles spécifiques¹¹. Outre les formations propres à des catégories professionnelles, les formations internes jouent également un rôle important. Il n'était pas possible d'en faire un relevé systématique, mais nous avons demandé aux personnes participant aux tables rondes des services cantonaux de lutte contre la violence domestique si une formation continue avait eu lieu dans leur entreprise ou leur organisation ou si elles en avaient organisé elles-mêmes dans des entreprises ou organisations de leur canton.

Pour différentes raisons, notre étude ne prétend pas à l'exhaustivité. D'une part, le paysage éducatif suisse est tellement vaste que nous n'avons pas pu interroger tous les prestataires de formations initiales et continues. D'autre part, l'absence de réponse n'autorise pas à conclure systématiquement à l'absence d'offre. C'est pourquoi les chiffres présentés ci-après peuvent être considérés comme une limite inférieure, tout au moins en ce qui concerne les formations continues.

3.2 Analyse détaillée par catégorie professionnelle

Les résultats de nos recherches et les réponses à nos questionnaires concernant les formations initiales et continues sont présentés ci-après séparément par catégorie professionnelle. Nous commençons par décrire les différentes formations permettant d'accéder à chaque catégorie professionnelle avant d'exposer les résultats de nos recherches sur les contenus de ces

¹¹ Sont prises en compte les formations continues axées sur l'acquisition de compétences professionnelles pratiques ou théoriques. Cela exclut les séances d'information non spécifiques.

formations. Dans un deuxième temps, nous présentons les résultats concernant les formations continues dans la catégorie professionnelle concernée. Beaucoup de formations continues sont conçues pour plusieurs catégories professionnelles (p. ex. les personnes travaillant avec des enfants) ; elles sont donc présentées à part.

3.2.1 Services de police

a) Formation initiale

La formation de policière ou policier n'est pas accessible directement. Pour pouvoir la suivre, il faut être titulaire d'un diplôme délivré à l'issue d'une première formation professionnelle de trois ans, d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme équivalent et justifier d'une année d'activité professionnelle.

La formation initiale de policière ou policier dure deux ans. Elle est dispensée dans des centres régionaux de formation (CRF) et au sein des corps de police. Le Plan de formation policière (PFP) du 14 juin 2019, qui remplace le Plan d'études cadre de 2014, définit un cadre contraignant pour les plans d'études des CRF et les plans de formation des corps de police¹². Le PFP stipule que 130 à 160 heures de cours doivent être consacrées aux « tâches de gendarmerie / sécurité publique », qui incluent les interventions en cas de violence domestique, l'évaluation des faits et l'apaisement de la situation. Ces prescriptions sont appliquées de diverses manières dans les CRF et les corps de police, en partie en collaboration avec des services spécialisés. Les aspirant·e·s du canton de Bâle-Campagne, par exemple, ont 12 heures de cours dispensées par des spécialistes de la violence domestique de la Police cantonale. En outre, les centres d'aide aux victimes des deux Bâle leur présentent leur travail, abordent la question de la collaboration interinstitutionnelle et expliquent ce dont les victimes ont besoin de la part de la police. L'école de police de Zurich consacre 27 heures de cours à la violence domestique, à la loi sur l'aide aux victimes d'infractions, à la loi sur la lutte contre la violence, au harcèlement et à l'établissement des rapports, avec des exercices pratiques à l'appui. L'école de police du Tessin consacre 5 jours à la violence domestique, soit environ 40 heures.

Lorsqu'ils ont réussi la formation initiale, les policières et les policiers peuvent passer un examen professionnel supérieur après une formation de 40 jours, généralement suivie en cours d'emploi. Selon l'Institut Suisse de Police, la violence domestique et la violence envers les femmes font l'objet de plusieurs cours obligatoires, où sont abordés la prévention et la détection des actes de violence, les normes d'intervention, les causes et les facteurs de risque des actes de violence, les besoins et les droits des victimes, les manières de prévenir la victimisation secondaire et le harcèlement sexuel.

¹² Institut Suisse de Police (2019)

b) Formation continue

Il est très important pour les corps de police que leurs membres se forment en permanence dans différents domaines. Les formations continues à leur intention ont souvent lieu à l'interne, mais aussi dans les centres régionaux et à l'Institut Suisse de Police. La figure 3-1 récapitule les cours, conférences et formations continues organisées en 2018 et 2019 pour les policières et les policiers.

Figure 3-1 : Formations continues à l'intention des policières et policiers, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant·e·s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	68	94%	5475	59%	38%	3%	88%	6%	0%	6%
4h à 8h	9	67%	128	56%	44%	0%	56%	0%	0%	44%
8h à 5 jours	13	38%	181	100%	0%	0%	77%	8%	15%	0%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	3	100%	230	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Total	93	84%	6014	62%	32%	5%	81%	5%	2%	12%

Source : Ecoplan, enquête propre

Au total, 93 formations continues ont été organisées, dont 84% étaient obligatoires. Il s'agissait en majorité de formations courtes (moins de 4 heures). Parmi les formations étalées sur plusieurs jours, il y avait par exemple le cours de 4 jours de la Police cantonale de Zurich sur la gestion des menaces. Ce cours accueille chaque année une dizaine de policières et de policiers travaillant sur le terrain dans le domaine de la protection contre la violence et de la prise de contact avec les auteur·e·s. L'Institut Suisse de Police propose une fois par an une formation continue sur les victimes dans les procédures d'enquête policière, à laquelle participent à chaque fois 18 policières et policiers.

La Haute école de Lucerne (HSLU) propose en outre un cours spécialisé sur l'audition des enfants victimes de violence. D'une durée de 8 jours, il s'adresse aux membres des corps de police mais aussi aux autres professionnel·le·s amenés à interroger des enfants victimes. C'est pourquoi il est répertorié dans les formations interprofessionnelles, sous le chiffre 3.2.10.

3.2.2 Juristes, y compris procureur·e·s et juges

a) Formation initiale

Les juristes ont besoin d'un bachelor et d'un master en droit. Pour pouvoir exercer comme avocat·e, il leur faut en outre obtenir le brevet d'avocat·e. Les procureur·e·s et les juges n'ont pas besoin de formation supplémentaire.

Plusieurs universités en Suisse proposent des études de droit. Le programme est défini par les universités et par les enseignant·e·s. Ainsi, l'importance accordée à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique varie d'une université à l'autre.

Dix universités proposent un bachelor et un master en droit. Quatre d'entre elles nous ont fourni des informations détaillées sur le programme de ces filières. Dans ces quatre universités, la violence domestique et la violence à l'égard des femmes sont abordées ponctuellement dans des cours obligatoires au niveau bachelor. On y étudie principalement les besoins et des droits des victimes, la collaboration interinstitutionnelle, les normes d'intervention et le harcèlement sexuel.

Figure 3-2 : Bachelor en droit

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	0	3
Normes d'intervention	3	0	1
Causes et facteurs de risque des actes de violence	1	0	3
Besoins et droits des victimes	3	0	1
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	0	0	4
Collaboration interinstitutionnelle	3	0	1
Harcèlement sexuel	3	0	1
Autres	1	0	3

Nombre de hautes écoles interrogées : 10 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 4

Source : Ecoplan, enquête propre

Une cinquième université a indiqué que différents cours magistraux au niveau bachelor portaient sur le droit et la psychologie, dont un sur les enfants et la famille. En outre, les infractions en lien avec la violence domestique et la violence à l'égard des femmes, par exemple le viol et la contrainte, sont abordées dans des cours de droit pénal obligatoires.

Au niveau du master, les sujets listés sont abordés dans plusieurs cours facultatifs dans les quatre universités ayant fourni une réponse détaillée ainsi que dans des cours magistraux obligatoires dans une université.

Figure 3-3 : Master en droit

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	2	1
Normes d'intervention	1	2	1
Causes et facteurs de risque des actes de violence	1	2	1
Besoins et droits des victimes	1	3	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	0	4	0
Collaboration interinstitutionnelle	1	2	1
Harcèlement sexuel	0	3	1
Autres	0	3	1

Nombre de hautes écoles interrogées : 10 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 4

Source : Ecoplan, enquête propre

b) Formation continue

En 2018 et 2019, 25 formations continues ont été organisées à l'intention explicite des juristes, dont un tiers environ étaient obligatoires. La majorité avait une durée inférieure à 4 heures.

Figure 3-4 : Formations continues à l'intention des juristes, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées			Nature de la formation continue			Financement			
		Dont obligatoires	Nombre de participant·e·s	Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	19	21%	487	5%	89%	5%	63%	5%	16%	16%
4h à 8h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8h à 5 jours	4	75%	139	75%	25%	0%	25%	50%	0%	25%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	2	50%	180	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%
Total	25	32%	806	16%	80%	4%	60%	12%	12%	16%

Source : Ecoplan, enquête propre

La moitié des formations d'une durée maximale de 4 heures étaient destinées aux procureur·e·s et elles ont été suivies par 259 personnes au total. En outre, un cours de 2 jours sur l'évaluation des risques et la gestion des menaces a accueilli 29 procureur·e·s en 2018. Les formations continues destinées aux procureur·e·s comme aux juges s'adressent souvent aussi

à d'autres catégories professionnelles. Elles figurent donc pour la plupart dans les formations interprofessionnelles, sous le chiffre 3.2.10.

3.2.3 Travailleuses et travailleurs sociaux

a) Formation initiale

Des formations à différents niveaux permettent de travailler dans le social. La formation initiale est l'apprentissage d'assistante ou assistant socio-éducatif. Ce diplôme ou une formation équivalente permet de poursuivre sa formation pour devenir assistante ou assistant spécialisé en soins psychiatriques ou accompagnatrice ou accompagnateur social ou encore pour suivre une formation en pédagogie spécialisée dans une école supérieure (ES). Un diplôme du degré tertiaire donne accès aux formations de conseillère ou conseiller dans le domaine psychosocial et de conseillère ou conseiller de l'Association Suisse de Conseil (SGfB).

L'association responsable de la formation d'assistante ou assistant socio-éducatif nous a renvoyé au plan de formation et aux prestataires qui dispensent cette formation. Le plan de formation ne mentionne pas explicitement la violence domestique ni la violence envers les femmes¹³. Mais il indique que les élèves apprennent à détecter les conflits entre les personnes prises en charge et à intervenir de manière fondée si nécessaire. Par ailleurs, la question de la gestion de la violence dans le quotidien professionnel est abordée dans la formation. Le nouveau plan de formation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ne mentionne pas non plus explicitement le thème de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes¹⁴.

Selon l'association Agogis, tous les aspects de la violence mentionnés dans le questionnaire sont abordés au cours de la formation d'éducatrice ou éducateur spécialisé diplômé ES, de manière ponctuelle dans des cours obligatoires.

A contrario, la violence domestique et la violence à l'égard des femmes ne rentrent pas dans les critères de certification des formations supérieures de conseillère ou conseiller dans le domaine psychosocial ou SGfB. Ces sujets ne sont donc pas abordés dans des cours obligatoires durant ces formations.

Par ailleurs, plusieurs hautes écoles proposent une filière de travail social offrant généralement des possibilités d'approfondissement en pédagogie spécialisée, en travail social ou en animation socioculturelle. Les programmes dépendent là encore des écoles et des enseignant·e·s. Sur les onze hautes écoles interrogées, cinq ont fourni des informations détaillées sur le contenu de leurs programmes. Dans trois d'entre elles, la violence envers les femmes et la violence domestique sont abordées ponctuellement dans plusieurs cours obligatoires. Il en va de même dans deux autres écoles, à la différence que la plupart des cours concernés sont facultatifs.

¹³ SavoirSocial (2005)

¹⁴ SavoirSocial (2020)

Figure 3-5 : Bachelor en travail social

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	3	2	0
Normes d'intervention	1	2	2
Causes et facteurs de risque des actes de violence	4	1	0
Besoins et droits des victimes	3	2	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	3	2	0
Collaboration interinstitutionnelle	2	1	2
Harcèlement sexuel	2	1	2
Autres	1	0	4

Nombre de hautes écoles interrogées : 11 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 5

Source : Ecoplan, enquête propre

Nous avons obtenu des informations ponctuelles concernant d'autres hautes écoles. À la Haute école de Saint-Gall, les thèmes de la violence domestique et de la violence envers les femmes sont abordés dans un module obligatoire consacré aux processus de développement des individus dans leurs rapports sociaux (« Entwicklungsprozesse von Individuen in ihren sozialen Bezügen »). En bachelor, la Haute école en sciences appliquées de Zurich (ZHAW) propose un cours de deux heures qui présente le thème de la violence domestique et le travail en réseau dans ce domaine dans le canton (« Häusliche Gewalt : Einführung ins Thema und Vernetzungsarbeit im Kanton Zürich ») et la Haute école de Lucerne (HSLU) un cours sur la résilience ainsi qu'une branche consacrée à la violence. Les éducatrices et éducateurs spécialisés ainsi que les travailleuses et les travailleurs sociaux en formation à la HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occidentale) Valais ont un atelier consacré à la protection et à la maltraitance des enfants (« Kinderschutz – Kindesmisshandlungen »).

Par ailleurs, deux des dix hautes écoles interrogées ont fourni des informations sur leurs filières en sciences sociales. L'une d'elle a indiqué que tous les sujets listés étaient traités ponctuellement en bachelor comme en master, la plupart du temps lors de cours obligatoires. Dans l'autre haute école, plusieurs cours obligatoires abordent la prévention et la détection des actes de violence, les causes et les facteurs de risque ainsi que le harcèlement sexuel ; en master, par contre, tous les sujets sont abordés, en partie lors de cours qui leur sont consacrés.

b) Formation continue

En 2018 et 2019, au moins 83 formations continues ont été organisées pour les travailleuses et travailleurs sociaux ainsi que pour les autres professionnel·le·s travaillant dans le domaine social. Au moins 1542 personnes ont participé à ces sessions, dont 59% étaient obligatoires.

Figure 3-6 : Formations continues à l'intention des travailleuses et travailleurs sociaux, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant·e·s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	54	59%	1092	48%	35%	17%	69%	4%	9%	19%
4h à 8h	14	93%	216	100%	0%	0%	36%	29%	36%	0%
8h à 5 jours	11	27%	149	100%	0%	0%	82%	0%	0%	18%
Plus de 5 jours	2	0%	25	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Non indiqué	2	50%	60	50%	50%	0%	50%	50%	0%	0%
Total	83	59%	1542	65%	24%	11%	63%	11%	12%	14%

Source : Ecoplan, enquête propre

Alors que les deux tiers environ des formations continues avaient une durée maximale de 4 heures, il y a eu de multiples formations de 2 jours sur la méthode DOSAVI (Détection et orientation sociale accompagnée de situations de violence au sein du couple), qui ont accueilli 54 participant·e·s.

En outre, le Certificate of Advanced Studies (CAS) de la ZHAW consacré à la violence domestique a été organisé avec 13 participant·e·s. Il représente 15 crédits ECTS, soit environ 450 heures de travail. Et le CAS de la HES de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) sur le travail de protection de l'enfance dans le cadre d'un dialogue systémique (« Dialogisch-systemische Kinderschutzarbeit ») a attiré 12 participant·e·s.

3.2.4 Médecins

a) Formation initiale

Pour travailler comme médecin, il faut réussir les études de médecine (bachelor et mater) puis passer l'examen fédéral de médecine humaine. Différentes formations postgrades permettent ensuite de se spécialiser et d'obtenir des titres de spécialiste. Les médecins les plus susceptibles d'être confrontés à la violence domestique et à la violence envers les femmes dans l'exercice de leur profession sont les spécialistes en médecine interne générale, en chirurgie, en médecine intensive, en pédiatrie, en pédopsychiatrie, en psychothérapie pédiatrique, en chirurgie pédiatrique, en gynécologie et obstétrique, en psychiatrie, en psychothérapie et en médecine légale.

Sur les huit facultés de médecine interrogées, deux ont répondu. Dans les deux universités concernées, les normes d'intervention, les causes et les facteurs de risque, les besoins et les droits des victimes ainsi que la collaboration interinstitutionnelle sont évoqués ponctuellement lors d'un cours durant les études de bachelor en médecine humaine.

Figure 3-7 : Bachelor en médecine humaine

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	0	1
Normes d'intervention	2	0	0
Causes et facteurs de risque des actes de violence	2	0	0
Besoins et droits des victimes	2	0	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	1	0	1
Collaboration interinstitutionnelle	2	0	0
Harcèlement sexuel	1	0	1
Autres	0	0	2

Nombre de hautes écoles interrogées : 8 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 2

Source : EcoPlan, enquête propre

En outre, les auteurs d'un rapport de recherche sur la détection précoce de la violence intrafamiliale constatent que les universités qu'ils ont interrogées proposent des cours sur la détection précoce, la violence domestique, la démarche en cas de suspicion de violence intrafamiliale, la communication avec les victimes et les témoins ainsi que la collaboration interinstitutionnelle dans le cadre des études de médecine¹⁵.

Nous n'avons pas obtenu d'informations sur le contenu des formations postgrades des médecins de la part des associations responsables de ces formations. Mais on trouve dans les programmes de chaque spécialisation des objectifs de formation qui incluent certains aspects de la gestion de la violence domestique et de la violence envers les femmes. Les auteurs du rapport de recherche précité sur la détection précoce montrent que les thèmes de la mise en danger du bien de l'enfant et de la violence domestique sont présents dans les programmes ou dans les objectifs de formation postgrade en médecine générale, en pédiatrie, en médecine d'urgence pédiatrique, en chirurgie pédiatrique, en psychologie, en pédopsychiatrie et en psychothérapie pédiatrique. Les sujets traités concrètement varient selon les spécialités¹⁶.

¹⁵ Krüger ; Lätsch ; Voll (2018), p. 61.

¹⁶ Krüger ; Lätsch ; Voll (2018), p. 65 ss.

b) Formation continue

Les réponses à l'enquête font état de 58 formations continues organisées en 2018 et 2019 à l'intention des médecins, dont un petit nombre seulement était obligatoire.

Figure 3-8 : Formations continues à l'intention des médecins, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participants	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	50	20%	872	22%	78%	0%	72%	20%	0%	8%
4h à 8h	4	0%	120	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
8h à 5 jours	2	0%	315	50%	0%	50%	50%	0%	0%	50%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	2	0%	250	0%	50%	50%	50%	0%	0%	50%
Total	58	17%	1557	28%	69%	3%	72%	17%	0%	10%

Source : Ecoplan, enquête propre

La plupart des formations continues sont de courte durée (moins de 4 heures). Deux formations de deux jours ont été organisées deux fois à l'Hôpital de Fribourg : le thème de la violence sexuelle et du viol et celui de l'enfant victime de la violence dans le couple y ont été abordés chacun une fois.

3.2.5 Personnel infirmier et sages-femmes

a) Formation initiale

Plusieurs formations initiales (apprentissage) permettent de rentrer dans le monde du travail de la santé après l'école obligatoire : l'apprentissage d'aide en soins et accompagnement, l'apprentissage d'assistante ou assistant médical et l'apprentissage d'assistante ou assistant en soins et santé communautaire. La prévention et la gestion des situations de violence figurent parmi les objectifs des plans de formation du premier et du troisième apprentissages précités¹⁷. Mais il s'agit avant tout de la violence exercée à l'encontre du personnel soignant par les personnes prises en charge. Le plan de formation des assistantes et assistants médicaux ne mentionne pas non plus la violence domestique ni la violence à l'égard des femmes, même si, selon

¹⁷ OdASanté (2011); (2016).

l'Association suisse des assistantes et aides médicales (ASA), ces thèmes sont effectivement abordés¹⁸. Plusieurs cours obligatoires évoquent ponctuellement les normes d'intervention, les causes et les facteurs de risque, les besoins et les droits des victimes, la collaboration interinstitutionnelle et le harcèlement sexuel.

La formation d'auxiliaire de santé dispensée par la Croix-Rouge Suisse est accessible sans prérequis. Là encore, la question des agressions de la part des personnes prises en charge est traitée, mais pas la violence domestique ou la violence à l'égard des femmes au sens strict.

La formation initiale donne accès à des perfectionnements pour devenir infirmière ou infirmier diplômé ES ou ambulancière ou ambulancier diplômé ES. Ces deux formations reposent sur des plans d'études formulés de manière abstraite, qui laissent aux écoles supérieures le soin de concrétiser les contenus. Les organisations compétentes n'ont pas été en mesure de fournir des informations plus précises sur le contenu des formations et nous ont renvoyés aux plans d'études et aux écoles supérieures concernées.

Dix HES proposent les formations d'infirmière ou infirmier diplômé HES (Bachelor en soins infirmiers) et d'experte ou expert en santé et soins diplômé HES (Master en soins infirmiers). Cinq HES nous ont fourni des informations sur le contenu du bachelor en soins infirmiers, que nous avons synthétisées dans la figure 3-9.

Figure 3-9 : Bachelor en soins infirmiers

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	5	0	0
Normes d'intervention	5	0	0
Causes et facteurs de risque des actes de violence	3	1	1
Besoins et droits des victimes	4	1	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	3	1	1
Collaboration interinstitutionnelle	3	0	2
Harcèlement sexuel	3	0	2
Autres	0	0	5

Nombre de hautes écoles interrogées : 10 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 5

Source : Ecoplan, enquête propre

Dans quatre des cinq Hautes écoles ayant répondu, les thèmes listés sont abordés ponctuellement dans plusieurs cours tandis que la HES de la Suisse italienne (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana SUPSI) propose un cours consacré à la violence et à la

¹⁸ FMH ; Association suisse des assistantes et aides médicales (ASA) ; Association Romande des Assistantes Médicales (ARAM) (2018).

maltraitance, en collaboration avec des professionnel-le-s de la maison d'accueil pour femmes, de la Police cantonale et de la fondation Aiuto, Sostegno e Protezione dell'Infanzia (ASPI).

Des informations concernant le contenu du master en soins infirmiers nous ont été communiquées par deux des quatre HES interrogées. La prévention et la détection, les normes d'intervention, la collaboration interinstitutionnelle et le harcèlement sexuel sont abordés ponctuellement dans un cours dans l'une des HES alors qu'aucun sujet en lien avec la violence domestique ou la violence envers les femmes n'est traité dans l'autre HES.

La formation de sage-femme est dispensée en HES. Deux des quatre HES interrogées ont livré des informations sur le contenu de leur bachelor.

Figure 3-10 : Bachelor de sage-femme

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	0	1
Normes d'intervention	1	0	1
Causes et facteurs de risque des actes de violence	2	0	0
Besoins et droits des victimes	2	0	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	1	0	1
Collaboration interinstitutionnelle	2	0	0
Harcèlement sexuel	2	0	0
Autres	2	0	0

Nombre de hautes écoles interrogées : 4 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 2

Source : Ecoplan, enquête propre

Le bachelor de sage-femme comporte, dans les deux HES, plusieurs cours obligatoires abordant divers aspects de la violence domestique et de la violence envers les femmes. Au niveau du master, proposé dans l'une des deux HES, la violence domestique et la violence envers les femmes sont évoquées ponctuellement dans des cours.

Les diplômes obtenus dans une école spécialisée ou une haute école spécialisée donnent accès à différentes filières postdiplômes, comme clinicienne ou clinicien généraliste ES, infirmière ou infirmier expert en soins d'anesthésie, en soins intensifs ou en soins d'urgence ES et expert ou experte en consultation parents-enfants ES. Les organisations concernées n'ont pas répondu à nos questions sur le contenu de ces filières.

b) Formation continue

Au total, 79 formations continues organisées à l'intention du personnel infirmier et des sages-femmes nous ont été signalées par les organisations qui ont participé à l'enquête. Il est important de mentionner que beaucoup de ces formations avaient une durée de plusieurs jours. En

outre, une grande partie des formations d'une durée de 1 à 5 jours étaient obligatoires. Il s'agissait cependant pour la plupart du cours « Sécurité en milieu professionnel », qui a été dispensé à 15 reprises chaque année.

Figure 3-11 : Formations continues à l'intention du personnel infirmier et des sages-femmes, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant-e-s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	32	53%	579	78%	22%	0%	41%	31%	28%	0%
4h à 8h	13	54%	198	100%	0%	0%	46%	15%	8%	31%
8h à 5 jours	30	97%	389	100%	0%	0%	97%	0%	3%	0%
Plus de 5 jours	4	22%	100	100%	0%	0%	44%	0%	22%	33%
Non indiqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	79	68%	1266	91%	9%	0%	63%	15%	15%	7%

Source : Ecoplan, enquête propre

Les formations continues de longue durée sont par exemple le CAS Forensic Nursing de l'Institut médico-légal de l'Université de Zurich ou le cours spécialisé de la HES bernoise (BFH) sur le même sujet.

3.2.6 Psychologues

a) Formation initiale

Pour travailler comme psychologue, il faut avoir réussi des études en psychologie. Là encore, le contenu des études varie d'une haute école à l'autre voire d'un-e enseignant-e à l'autre.

Une université sur les sept interrogées nous a fourni des renseignements sur le contenu du cursus universitaire en psychologie. Elle a indiqué que la prévention et la détection, les besoins et les droits des victimes ainsi que le harcèlement sexuel étaient évoqués ponctuellement dans des cours obligatoires au niveau bachelor. Au niveau master, la violence domestique et la violence envers les femmes ne sont actuellement pas traitées dans cette université.

Outre les universités, les HES proposent des filières de psychologie appliquée. Deux des trois HES interrogées nous ont donné des informations partielles à ce sujet. Selon une HES, aucun

des thèmes indiqués n'est étudié dans son bachelor. L'autre propose un cours magistral où sont abordées la violence domestique et la violence envers les femmes.

À l'issue des études de psychologie, il est possible de faire diverses spécialisations. Les psychologues ayant les titres de spécialisation suivants sont particulièrement susceptibles d'être confrontés à la violence domestique et à la violence envers les femmes dans l'exercice de leur profession :

- psychologie de l'enfance et de l'adolescence ;
- psychologie d'urgence ;
- psychologie légale ;
- psychothérapie.

Selon les informations fournies par la Société suisse de psychologie légale (SSPL), les thèmes de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes sont traités ponctuellement dans plusieurs cours, mais la totalité des domaines sont couverts. Il s'agit de cours obligatoires, où sont dispensées des connaissances pratiques et théoriques.

Toutes les institutions n'ayant pas répondu, nous ne pouvons pas livrer d'informations concernant le traitement de la violence domestique et de la violence envers les femmes dans les formations conduisant aux autres titres de spécialisation.

b) Formation continue

Au moins 26 formations continues ont été organisées à l'intention des psychologues en 2018 et 2019. Elles ont été suivies par 127 personnes au total.

Figure 3-12 : Formations continues à l'intention des psychologues, 2018 et 2019

	Nature de la formation continue			Financement						
	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant-e-s	Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	20	75%	109	65%	15%	20%	15%	20%	50%	15%
4h à 8h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8h à 5 jours	3	100%	9	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	3	67%	9	67%	0%	33%	33%	0%	0%	67%
Total	26	77%	127	69%	12%	19%	15%	27%	38%	19%

Source : Ecoplan, enquête propre

À cela s'ajoutent quelques perfectionnements interdisciplinaires, qui sont recensés dans les formations continues interprofessionnelles, sous le chiffre 3.2.10.

3.2.7 Services de l'immigration et de l'asile

Comme il n'existe pas de formation initiale spécifique pour le personnel des services de l'immigration et de l'asile, nous nous bornons à faire état des formations continues destinées à cette catégorie professionnelle. La figure 3-13 récapitule toutes les formations continues qui nous ont été indiquées par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), par les autorités cantonales chargées des migrations et de l'asile, par la police des étrangers de la ville de Berne, par TERRE DES FEMMES et par le Réseau suisse contre l'excision.

Figure 3-13 : Formations continues à l'intention des services de l'immigration et de l'asile, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées			Nature de la formation continue			Financement			
		Dont obligatoires	Nombre de participant-e-s	Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
Bis 4h	71	82%	1163	82%	18%	0%	82%	18%	0%	0%
4h – 8h	22	64%	620	45%	55%	0%	86%	0%	14%	0%
8h – 5 Tage	4	0%	58	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Mehr als 5 Tage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Keine Angabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	97	74%	1841	74%	26%	0%	84%	13%	3%	0%

Source : Ecoplan, enquête propre

Au total, 97 formations continues ont été organisées, dont 74% étaient obligatoires. Ces formations n'ont duré que rarement plus d'une journée.

En 2018 et 2019, le SEM a organisé un total de 46 formations continues, dont 44 obligatoires. La plupart ont duré 3 à 4 heures et 570 personnes au total y ont participé. On sait en outre qu'à partir de 2021 des formations seront organisées à l'intention spécifique de tous les membres du personnel des centres fédéraux pour requérants d'asile. Ces formations parleront des besoins des femmes, de la prévention de la violence, de la reconnaissance des victimes et de la gestion des relations avec les victimes de violence sexuelle. Si l'on se base sur l'effectif actuel du personnel des centres d'asile fédéraux, on peut estimer que ces formations accueilleront 810 participant-e-s.

Les personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'asile et des migrations peuvent faire une formation de spécialiste de la migration. Ni le règlement d'examen ni les directives afférentes ne mentionnent la violence domestique et la violence à l'égard des femmes dans les contenus obligatoires. Ces sujets sont néanmoins traités en partie dans la formation, par exemple dans le module de 4 heures consacré aux besoins spécifiques des femmes dans le domaine de l'asile et des migrations avec un accent sur la violence de genre que TERRE DES FEMMES a organisé à l'intention de spécialistes de la migration en formation.

3.2.8 Personnel éducatif et directions d'établissement scolaire, y compris éducatrices et éducateurs spécialisés et personnel des structures préscolaires

a) Formation initiale

Plusieurs formations initiales permettent de travailler comme encadrant·e dans une crèche. L'apprentissage d'assistante ou assistant socio-éducatif avec option accompagnement des enfants dure trois ans. Il peut être commencé juste après l'école obligatoire. Les écoles spécialisées proposent en outre les formations d'éducatrice ou éducateur de l'enfance diplômé ES et d'éducatrice ou éducateur spécialisé diplômé ES. Cette seconde formation peut également être faite en HES¹⁹. En Suisse, la formation des enseignant·e·s à partir du degré préscolaire est organisée exclusivement par les hautes écoles pédagogiques (HEP) et par certains instituts universitaires.

La Fédération suisse pour l'accueil de jour des enfants (kibe) nous a fourni des renseignements sur le contenu de l'apprentissage d'assistante ou assistant socio-éducatif et de la formation d'éducatrice ou éducateur de l'enfance ES. La violence domestique ne figure pas dans le plan de formation des assistantes et assistants socio-éducatifs, mais elle est présentée dans la formation comme une cause possible des comportements difficiles chez les enfants. Le plan d'études cadre d'éducatrice ou éducateur de l'enfance ES ne mentionne pas non plus la violence envers les femmes et la violence domestique. La manière dont ces sujets sont traités dépend de chaque institution de formation. Ils sont généralement abordés en lien avec le thème de la culture et en se focalisant sur la perspective des enfants.

Concernant les formations en pédagogie spécialisée dans les écoles spécialisées et les hautes écoles spécialisées, nous avons déjà expliqué sous le chiffre 3.2.3 que les aspects de la violence visés par notre enquête étaient généralement traités de manière ponctuelle dans des cours obligatoires.

La plupart des HEP ont répondu à nos questions concernant le contenu des formations d'enseignant·e à partir du degré préscolaire. Deux d'entre elles forment des enseignant·e·s uniquement pour le degré préscolaire et le degré primaire. Les figures ci-après font apparaître une image contrastée. La formation pour enseigner aux degrés préscolaire et primaire comporte plusieurs cours obligatoires qui abordent ponctuellement des questions en lien avec la

¹⁹ Comme expliqué dans la partie du rapport consacrée aux travailleuses et travailleurs sociaux, le bachelor ES en travail social propose une option éducation spécialisée.

violence. Les sujets traités sont avant tout la prévention et la détection, les normes d'intervention et la collaboration interinstitutionnelle. Deux HEP proposent en outre des cours facultatifs entièrement consacrés à la violence domestique et à la violence envers les femmes tandis que trois autres n'abordent absolument pas ces questions. Parmi ces dernières, une HEP nous a indiqué être sensible aux questions d'égalité et avoir des projets en préparation dans les domaines de l'égalité des chances et de la violence en milieu scolaire.

Figure 3-14 : Degré préscolaire et degré primaire

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	3	2	5
Normes d'intervention	5	1	4
Causes et facteurs de risque des actes de violence	2	3	5
Besoins et droits des victimes	3	1	6
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	0	1	9
Collaboration interinstitutionnelle	4	1	5
Harcèlement sexuel	3	3	4
Autres	1	1	8

Nombre de hautes écoles interrogées : 15 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 10

Source : EcoPlan, enquête propre

Dans les filières de formation pour enseigner au degré secondaire I, différents aspects de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes sont abordés ponctuellement dans plusieurs cours obligatoires. A contrario, ces questions semblent moins présentes dans les formations pour enseigner au degré secondaire II.

Figure 3-15 : Degré secondaire I

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	5	1	2
Normes d'intervention	5	1	2
Causes et facteurs de risque des actes de violence	3	2	3
Besoins et droits des victimes	3	1	4
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	2	1	5
Collaboration interinstitutionnelle	5	0	3
Harcèlement sexuel	4	2	2
Autres	3	1	4

Nombre de hautes écoles interrogées : 13 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 8

Source : Ecoplan, enquête propre

Figure 3-16 : Degré secondaire II

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	1	5
Normes d'intervention	1	1	5
Causes et facteurs de risque des actes de violence	1	1	5
Besoins et droits des victimes	0	1	6
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	0	0	7
Collaboration interinstitutionnelle	1	0	6
Harcèlement sexuel	1	1	5
Autres	1	0	6

Nombre de hautes écoles interrogées : 13 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 7

Source : Ecoplan, enquête propre

Quatre HEP ont indiqué qu'elles avaient des filières en pédagogie spécialisée. L'une d'entre elles a expliqué qu'un cours obligatoire abordait la prévention et la détection, les normes d'intervention, les besoins et les droits des victimes, la victimisation secondaire et la collaboration interinstitutionnelle. Dans une autre HEP, plusieurs cours facultatifs traitent ponctuellement la prévention et la détection, les normes d'intervention, les causes et les facteurs de risque des actes de violence ainsi que les besoins et les droits des victimes. Ces questions ne sont en revanche pas traitées dans le master en pédagogie spécialisée proposé dans deux autres HEP.

Par ailleurs, des universités proposent plusieurs formations en sciences de l'éducation et sciences de l'enseignement (pédagogie). Sur les trois universités qui ont répondu, l'une a indiqué que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique étaient traitées dans des cours obligatoires qui en abordent tous les aspects listés dans l'enquête, sauf la victimisation secondaire. Une université a indiqué que ses étudiant·e·s avaient la possibilité de prendre des cours dans la filière des études genre.

L'obtention du diplôme HEP permet de poursuivre sa formation en vue d'enseigner aux élèves des écoles professionnelles préparant la maturité professionnelle ou dans des écoles de culture générale. Selon les informations fournies par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), la violence domestique et la violence à l'égard des femmes ne sont pas abordées dans ces perfectionnements.

b) Formation continue

Diverses formations continues ont été organisées à l'intention des enseignant·e·s et des directions d'école, dont plusieurs ont été suivies aussi par des personnes travaillant en crèche et par des éducatrices et éducateurs spécialisés. Au total, 2972 personnes au moins ont participé à 95 formations continues sur la violence domestique et la violence à l'égard des femmes. Il s'agissait majoritairement de formations d'une durée inférieure ou égale à 4 heures ; elles étaient obligatoires dans la moitié des cas environ.

Figure 3-17 : Formations continues à l'intention du personnel enseignant et des directions d'école, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant·e·s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	74	64%	2048	80%	14%	7%	76%	5%	5%	14%
4h à 8h	9	0%	670	56%	33%	11%	33%	33%	11%	22%
8h à 5 jours	5	0%	89	100%	0%	0%	20%	80%	0%	0%
Plus de 5 jours	1	100%	26	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%
Non indiqué	6	67%	139	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Total	95	55%	2972	73%	15%	13%	64%	12%	5%	19%

Source : Ecoplan, enquête propre

3.2.9 Journalistes

a) Formation initiale

En ce qui concerne la formation initiale des journalistes, nous avons pris en compte uniquement les filières proposées par l'école de journalisme MAZ pour les germanophones et par le Centre de formation au journalisme et aux médias CFJM pour les francophones. Ces deux institutions nous ont fourni des informations sur le contenu de leurs programmes.

Figure 3-18 : Formation initiale au journalisme

Réponses des hautes écoles concernant le traitement des sujets suivants :	Dans le cadre du plan d'études	Cours facultatifs	Pas abordé
Prévention et détection des actes de violence	1	0	1
Normes d'intervention	2	0	0
Causes et facteurs de risque des actes de violence	1	0	1
Besoins et droits des victimes	2	0	0
Moyens d'empêcher la victimisation secondaire	2	0	0
Collaboration interinstitutionnelle	1	1	0
Harcèlement sexuel	1	0	1
Autres	0	0	2

Nombre de hautes écoles interrogées : 2 ; nombre de hautes écoles ayant répondu : 2

Source : Ecoplan, enquête propre

Durant leur formation au MAZ, les futur·e·s journalistes de langue allemande abordent différents aspects de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes, notamment la victimisation secondaire, dans le cours sur l'éthique des médias et dans le cours consacré aux articles sur les accidents, les catastrophes et les crimes violents. Côté francophone, la formation initiale du CFJM traite également de la violence domestique et de la violence envers les femmes en mettant l'accent sur le traitement approprié de la violence sexospécifique.

b) Formation continue

Le MAZ et l'organisation DécadréE ont organisé au total 16 formations continues en 2018 et 2019, auxquelles 88 personnes ont participé.

Figure 3-19 : Formations continues à l'intention des journalistes. 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant-e-s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	8	0%	80	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
4h à 8h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8h à 5 jours	8	0%	8	100%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	16	0%	88	100%	0%	0%	50%	0%	50%	0%

Source : Ecoplan, enquête propre

Les cours du MAZ consacrés aux bases de l'éthique des médias et aux articles sur les accidents, les catastrophes et les crimes violents, d'une durée de 2 à 3 jours chacun, font partie de la formation initiale, mais ils sont également suivis par des personnes de l'extérieur. Comme le montre la figure ci-dessus, ces cours ont été dispensés à huit reprises en 2018 et 2019, avec au total 8 participant-e-s externes.

Dans l'espace francophone, l'organisation DécadréE a organisé huit fois le cours d'une heure intitulé « Traitement médiatique des violences sexistes ». Au total, 80 journalistes y ont participé.

3.2.10 Formations continues interprofessionnelles

Comme évoqué dans les rubriques consacrées aux différentes catégories professionnelles, beaucoup de formations continues sur la violence domestique et la violence à l'égard des femmes ont un caractère interprofessionnel. La figure 3-20 montre qu'au moins 439 formations continues interprofessionnelles ont été organisées et qu'elles ont été suivies par plus de 11 500 personnes. Un tiers de ces formations étaient obligatoires et plus de 75% ont été financées au moins partiellement par des fonds publics.

Figure 3-20 : Formations continues interprofessionnelles, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participants	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	234	32%	7260	28%	44%	29%	55%	24%	12%	9%
4h à 8h	74	50%	2651	43%	38%	19%	47%	28%	14%	11%
8h à 5 jours	104	29%	1122	72%	3%	25%	38%	47%	2%	13%
Plus de 5 jours	9	0%	196	100%	0%	0%	0%	56%	22%	22%
Non indiqué	18	0%	559	17%	17%	67%	11%	17%	0%	72%
Total	439	33%	11788	42%	31%	27%	46%	31%	9%	13%

Source : Ecoplan, enquête propre

Une grande partie de ces formations continues (au moins 56) s'adressent à des personnes travaillant dans le domaine de l'aide aux victimes. Il peut s'agir de travailleuses ou travailleurs sociaux et de psychologues, mais aussi de membres de services de police ou de collaboratrices ou collaborateurs de ministères publics ou de tribunaux.

Au moins 57 de ces formations continues étaient destinées à des personnes travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant. Là aussi, les catégories professionnelles visées sont variées.

Si un nombre assez faible de formations continues destinées exclusivement aux psychologues nous ont été signalées, 81 formations interprofessionnelles au moins s'adressent aussi à cette catégorie professionnelle.

Le reste est constitué de formations continues à l'intention du personnel des centres de consultation ou d'autorités, par exemple.

3.2.11 Autres formations continues

Plusieurs organisations proposent des formations continues destinées au grand public (p. ex. les parents, les élèves, etc.).

Figure 3-21 : Formations continues à l'intention des personnes intéressées, 2018 et 2019

	Nombre de formations continues organisées	Dont obligatoires	Nombre de participant-e-s	Nature de la formation continue			Financement			
				Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres	Public	Mixte	Privé	Non indiqué
4h ou moins	167	41%	4435	62%	34%	4%	79%	10%	6%	5%
4h à 8h	10	10%	329	40%	30%	30%	90%	0%	0%	10%
8h à 5 jours	28	43%	351	46%	4%	50%	29%	71%	0%	0%
Plus de 5 jours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non indiqué	21	0%	212	0%	10%	90%	19%	0%	0%	81%
Total	226	36%	5327	54%	27%	19%	68%	16%	4%	12%

Source : Ecoplan, enquête propre

3.3 Synthèse des résultats concernant les formations initiales et continues

La figure 3-22 récapitule, en reprenant la trame du questionnaire du GREVIO, les contenus traités dans les formations des différentes catégories professionnelles. Elle indique pour chaque catégorie professionnelle si les aspects indiqués de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes sont abordés dans au moins une formation initiale, en précisant dans quelle mesure. Dans ce récapitulatif, nous avons tenu compte des réponses les plus fréquentes concernant les formations de chaque catégorie professionnelle.

Il ressort de ce tableau que la violence domestique et la violence à l'égard des femmes sont abordées dans les formations des catégories professionnelles visées. Toutefois, les contenus peuvent varier fortement à l'intérieur d'une même catégorie professionnelle. Il faut noter que le contenu concret des formations dépend des institutions de formation voire des enseignant-e-s. Il n'y a donc aucune garantie que tous les membres d'une même catégorie professionnelle aient effectivement étudié les sujets visés durant leur formation.

Figure 3-22 : Contenu des formations par catégorie professionnelle (selon la trame du tableau 1 du questionnaire du GREVIO)

	Prévention et détection de la violence	Normes d'intervention	Causes et facteurs de risque d'actes de violence	Besoins et droits des victimes	Prévention de la victimisation secondaire	Collaboration interinstitutionnelle	Harcèlement sexuel	Volume
Services de police	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Cours dédié
Ministères publics	Oui	Oui	Oui	Oui	Facultatif	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Juges	Oui	Oui	Oui	Oui	Facultatif	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Travailleuses et travailleurs sociaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Médecins	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Ponctuellement dans plusieurs cours
Personnel infirmier et sages-femmes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Psychologues	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Personnel éducatif et directions d'établissement scolaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Ponctuellement dans plusieurs cours
Journalistes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Cours dédié

N.B. : Oui = les sujets sont abordés dans au moins une formation de la catégorie professionnelle concernée dans un cours obligatoire. Facultatif = les sujets sont abordés dans au moins une formation de la catégorie professionnelle concernée dans un cours facultatif.

Source : Ecoplan, enquête propre

La figure 3-23 ci-dessous représente, en suivant la trame du questionnaire du GREVIO, les résultats de l'enquête concernant les formations continues organisées pour chaque catégorie professionnelle. Elle indique le nombre total de participant·e·s ainsi que différentes caractéristiques des formations concernées. Le nombre de participant·e·s peut être considéré comme une limite inférieure car il n'a pas été possible de réaliser une enquête exhaustive. La figure montre qu'il existe une palette large et variée de formations continues sur des sujets en lien avec la violence domestique et la violence à l'égard des femmes. Globalement, au moins 28 001 professionnel·le·s ont participé à ces formations continues en 2018 et 2019, dont la moitié environ (48%) étaient obligatoires.

Figure 3-23 : Formations continues organisées en 2018 et 2019 par catégorie professionnelle (selon la trame du tableau 2 du questionnaire du GREVIO)

	Nombre de participant-e-s	Proportion de formations continues obligatoires	Nature de la formation continue			Durée moyenne de la formation continue (en heures de travail)	Étalement de la formation continue					Financement				Directives ou règlement			Séances de suivi ?		
			Cours / ateliers	Conférences / congrès	Autres		Sur un mois	Sur plusieurs mois	Sur une année	Sur plusieurs années	Non indiqué	Public	Mixte	Privé	Non indiqué	Oui	Non	Non indiqué	Oui	Non	Non indiqué
Services de police	6014	84%	62%	32%	5%	5.2	72%	0%	20%	0%	8%	81%	5%	2%	12%	56%	28%	16%	32%	27%	41%
Juristes (y compris procureur-e-s et juges)	806	32%	16%	80%	4%	3.8	80%	0%	0%	8%	12%	60%	12%	12%	16%	36%	36%	28%	12%	52%	36%
Travailleuses et travailleurs sociaux	1542	59%	65%	24%	11%	12.6	78%	8%	1%	0%	12%	63%	11%	12%	14%	20%	24%	55%	23%	29%	48%
Médecins	1557	17%	28%	69%	3%	2.8	95%	0%	0%	0%	5%	72%	17%	0%	10%	62%	19%	19%	66%	14%	21%
Personnel infirmier et sages-femmes	1266	68%	91%	9%	0%	14.7	93%	0%	1%	3%	3%	63%	15%	15%	7%	60%	6%	33%	19%	44%	37%
Psychologues, en particulier conseillères / conseillers et psychothérapeutes	127	77%	69%	12%	19%	2.9	92%	0%	0%	4%	4%	15%	27%	38%	19%	77%	0%	23%	73%	4%	23%
Services de l'immigration et de l'asile	1841	74%	74%	26%	0%	6.0	44%	16%	16%	22%	1%	84%	13%	3%	0%	85%	11%	4%	81%	12%	6%
Personnel éducatif et directions d'établissement scolaire	2972	55%	73%	15%	13%	4.6	84%	1%	2%	2%	11%	64%	12%	5%	19%	53%	4%	43%	8%	12%	80%
Journalistes	88	0%	100%	0%	0%	11.5	63%	0%	38%	0%	0%	50%	0%	50%	0%	50%	50%	0%	0%	50%	50%
Formations interprofessionnelles	11788	33%	42%	31%	27%	12.3	62%	1%	4%	13%	21%	46%	31%	9%	13%	48%	16%	36%	26%	43%	32%
Total	28001	48%	56%	29%	15%	9.7	70%	3%	6%	8%	13%	59%	20%	9%	12%	53%	16%	31%	32%	32%	36%

Source : Ecoplan, enquête propre

On observe quelques différences entre les catégories professionnelles. La durée moyenne des formations continues organisées est nettement plus importante pour les travailleuses et travailleurs sociaux et pour le personnel infirmier que pour les médecins par exemple. Cela explique que les deux premières catégories professionnelles soient fortement représentées parmi les participant·e·s. D'ailleurs, les travailleuses et travailleurs sociaux et le personnel infirmier sont, avec les policières et policiers et les psychologues, les catégories professionnelles qui ont la plus forte proportion de formations continues obligatoires.

Annexe A : Hautes écoles, organisations du monde du travail et services spécialisés

Figure 3-24 : Liste des hautes écoles interrogées

Haute école	Unité	Formations
Haute école spécialisée bernoise BFH	Département Santé	BSc Soins infirmiers BSc pour infirmiers et infirmières diplômés MSc Soins infirmiers ScA Sage-femme
Haute école spécialisée bernoise BFH	Département Travail social	BA Travail social MA Travail social
ETH Zürich	Department of health sciences and technology	Bachelor Humanmedizin
UniDistance – Fondation pour la formation universitaire à distance Suisse		Bachelor of Law Master of Law BSc Psychologie MSc Psychologie
FHS St.Gallen	Fachbereich Gesundheit	BSc Pflege MSc Pflege
FHS St.Gallen	Fachbereich Soziale Arbeit	BSc Soziale Arbeit – Sozialarbeit BSc Soziale Arbeit – Sozialpädagogik
Haute école de travail social, Fribourg		BA Travail social – service social BA Travail social – éducation sociale BA Travail social – animation socioculturelle MA Travail social
Haute Ecole Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel		Selon renseignements fournis par la haute école
Haute Ecole Pédagogique Vaud		Selon renseignements fournis par la haute école
HES-SO Haute Ecole de Santé Arc, Delémont		BSc Soins Infirmiers
HES-SO Haute école de santé HEdS, Genève		BSc Soins infirmiers BSc Sage-femme
HES-SO Haute Ecole de Santé Vaud, Lausanne		BSc Soins Infirmiers BSc Sage-femme
HES-SO Haute école de travail social et de la santé, Lausanne		BA Travail social – service social BA Travail social – éducation sociale BA Travail social – animation socioculturelle MA Travail social

Haute école	Unité	Formations
HES-SO Haute école de travail social, Genève		BA Travail social – service social BA Travail social – éducation sociale BA Travail social – animation socioculturelle MA Travail social
HES-SO Haute école de travail social, Sierre		BA Travail social – service social BA Travail social – éducation sociale BA Travail social – animation socioculturelle MA Travail social
HES-SO Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, Lausanne		BSc Soins Infirmiers
HES-SO Wallis Hochschule für Gesundheit, Visp / Sion		BSc Pflege
Hochschule für Angewandte Psychologie FHNW		BSc in Angewandter Psychologie – Wirtschaftspsychologie BSc in Angewandter Psychologie – Arbeits- Organisations- und Personalpsychologie MSc in Angewandter Psychologie – Wirtschaftspsychologie MSc in Angewandter Psychologie – Arbeits- Organisations- und Personalpsychologie
Hochschule für Gesundheit, Freiburg		BSc Pflege
Hochschule für Soziale Arbeit FHNW		BA Soziale Arbeit MA Sozialer Arbeit mit Schwerpunkt Soziale Innovation
Hochschule Luzern	Departement Soziale Arbeit	BSc Soziale Arbeit – Sozialarbeit BSc Soziale Arbeit – Sozialpädagogik BSc Soziale Arbeit – Soziokultur MSc Soziale Arbeit
Hochschule Luzern	Departement Wirtschaft	BSc in Wirtschaftspsychologie
Institut de hautes études internationales et du développement, Genève	Department of International Law	Master in International Law
Institut de hautes études internationales et du développement, Genève	Department of Anthropology and Sociology	Master in Anthropology and Sociology
Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik		Selon renseignements fournis par la haute école
Kalaidos Fachhochschule Schweiz	Departement Gesundheit	BSc Nursing MSc Nursing

Haute école	Unité	Formations
Pädagogische Hochschule Bern		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule FHNW		Selon renseignements fournis par la haute école
Haute école pédagogique Fribourg		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Graubünden		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule PH Luzern		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Schaffhausen		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Schwyz		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule St. Gallen		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Thurgau		Selon renseignements fournis par la haute école
Haute école pédagogique du Valais		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Zug		Selon renseignements fournis par la haute école
Pädagogische Hochschule Zürich		Selon renseignements fournis par la haute école
SUPSI	Dipartimento formazione e apprendimento già Alta Scuola Pedagogica	Selon renseignements fournis par la haute école
SUPSI	Dipartimento economia aziendale, sanità e sociale	BSc Lavoro sociale – Opzione servizio sociale BSc Lavoro sociale – Opzione educazione sociale MA en Travail social BSc Cure infermieristiche MSc Cure infermieristiche
Università della Svizzera italiana	Faculty of Biomedical Sciences	Bachelor in Medicina Master in Medicina MSc in Cognitive Psychology in Health Communication
Universität Basel	Departement Gesellschaftswissenschaften – Soziologie	BA in Soziologie MA in Soziologie
Universität Basel	Departement Public Health – Institute of Nursing Science	MSc Pflegewissenschaft

Haute école	Unité	Formations
Universität Basel	Fakultät für Psychologie	BSc Psychologie MSc Psychologie
Universität Basel	Institut für Bildungswissenschaften	MA Bildungswissenschaften
Universität Basel	Juristische Fakultät	Bachelor Rechtswissenschaft Master of Law
Universität Basel	Medizinische Fakultät	Bachelor Humanmedizin Master Humanmedizin
Université de Berne	Institut de pédagogie	BSc Erziehungswissenschaften MSc Erziehungswissenschaften
Université de Berne	Institut de psychologie	BSc Psychologie MSc Psychologie
Université de Berne	Institut de sociologie	BA Sozialwissenschaften MA Soziologie
Université de Berne	Faculté de médecine	Bachelor Humanmedizin Master Humanmedizin
Université de Berne	Faculté de droit	Bachelor Rechtswissenschaft Master Rechtswissenschaft
Université de Fribourg	Faculté des sciences et de la médecine – section Médecine	BA Médecine humaine MA Médecine humaine
Université de Fribourg	Département de psychologie	BSc Psychologie MSc Psychologie
Université de Fribourg	Département de pédagogie spécialisée	BA Pédagogie curative clinique et éducation spécialisée MA Pédagogie spécialisée
Université de Fribourg	Département de travail social, politiques sociales et développement global	BA Travail social et politiques sociales (DE/FR) BA Soziologie (DE) MA Travail social et politiques sociales MA Soziologie (DE)
Université de Fribourg	Département de travail social, politiques sociales et développement global	BA Sociologie (FR)
Université de Fribourg	Département des sciences de l'éducation et de la formation	BSc Sciences de l'éducation MSc Sciences de l'éducation
Université de Fribourg	Faculté de droit	Bachelor of Law Master of Law (avec différentes spécialisations)
Universität Luzern	Departement Gesundheitswissenschaften und Medizin	Joint Master Humanmedizin (mit UZH)
Universität Luzern	Kultur- und Sozialwissenschaftliche Fakultät	BA Soziologie MA Soziologie
Universität Luzern	Rechtswissenschaftliche Fakultät	Bachelor Rechtswissenschaft Master Rechtswissenschaft
Universität St. Gallen	Law School	Bachelor of Law Master of Law
Universität St. Gallen	School of Medicine	Joint Master Humanmedizin (mit UZH)

Haute école	Unité	Formations
Universität Zürich	Institut für Erziehungswissenschaft	BA Erziehungswissenschaften MA Erziehungswissenschaften BA Fachwissenschaft Pädagogik und Psychologie MA Fachwissenschaft Pädagogik und Psychologie
Universität Zürich	Medizinische Fakultät	Bachelor Humanmedizin Master Humanmedizin
Universität Zürich	Psychologisches Institut	BASc Psychologie MSc Psychologie
Universität Zürich	Rechtswissenschaftliche Fakultät	Bachelor of Law Master of Law
Universität Zürich	Soziologisches Institut	BA Sozialwissenschaften – Soziologie MA Sozialwissenschaften - Soziologie
Université de Genève	Faculté de Médecine	Bachelor en médecine humaine Master en médecine humaine
Université de Genève	Département de sociologie	BA Sociologie MA Standardization
Université de Genève	Faculté de droit	Bachelor of Law M.A. of Law (verschiedene Schwerpunkte)
Université de Genève	Section des sciences de l'éducation de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	BA Sciences de l'éducation – orientation éducation et formation BA Sciences de l'éducation – orientation enseignement primaire MA Sciences de l'éducation – orientations divers MA Pédagogie spécialisée
Université de Genève	Section psychologie de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	BSc Psychologie MSc Psychologie
Université de Genève	Institut de recherches sociologiques	MA Sociologie
Université de Genève	Institut universitaire de formation des enseignants	MA Enseignement secondaire MA Enseignement spécialisé
Université de Lausanne	Institut universitaire de formation et de recherche en soins	MSc Sciences Infirmières MSc Sciences de la santé
Université de Lausanne	Ecole de médecine	Bachelor en médecine humaine Master en médecine humaine
Université de Lausanne	Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique	Bachelor of Law Master of Law (avec différentes spécialisations)
Université de Lausanne	Faculté des sciences sociales et politiques	MA Sciences et pratiques de l'éducation
Université de Lausanne	Institut de psychologie	BSc Psychologie MSc Psychologie
Université de Lausanne	Institut des sciences sociales	BA Sciences sociales MA Sciences sociales
Université de Neuchâtel	Faculté de droit	Bachelor of Law Master of Law (avec différentes spécialisations)

Haute école	Unité	Formations
Université de Neuchâtel	Institut de psychologie et éducation	BA Psychologie et éducation MA Sciences Sociales – pilier psychologie et éducation
Université de Neuchâtel	Institut de sociologie	BA Sociologie MA Sciences sociales – pilier sociologie
Université de Neuchâtel	Faculté des sciences	Première année propédeutique en médecine
ZHAW	Departement Angewandte Psychologie	BSc in Angewandter Psychologie MSc in Angewandter Psychologie – Entwicklungs- und Persönlichkeitspsychologie MSc in Angewandter Psychologie – Arbeits- und Organisationspsychologie MSc in Angewandter Psychologie – Klinische Psychologie
ZHAW	Departement Gesundheit, Winterthur	BSc Pflege BSc Pflege für dipl. Pflegefachpersonen MSc Pflege BSc Hebamme MSc Hebamme
ZHAW	Departement Soziale Arbeit	BSc Soziale Arbeit MSc Soziale Arbeit

Figure 3-25 : Organisations du monde du travail (OrTra) interrogées

Organisation	Formations
Agogis	Sozialpädagoge/-pädagogin HF
Berner Bildungszentrum Pflege	Pflegeberater/in NDS HF
École des sous-officiers de carrière de l'armée ESCA	Sous-officière ou sous-officier de carrière
Centre de Formation au Journalisme et aux Médias CFJM	Journaliste diplômé·e
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	Enseignant·e en maturité professionnelle Enseignant·e en culture générale
Fédération suisse des psychologues FSP	Psychothérapeute reconnu·e au niveau fédéral Psychologue spécialisé·e en psychothérapie FSP
Forum formation professionnelle du sauvetage	Ambulancière ou ambulancier ES
Académie militaire ACAMIL	Officière ou officier de carrière
OdASanté	Aide en soins et accompagnement AFP Assistant·e en soins et santé communautaire CFC Expert·e en soins d'anesthésie EPD ES Expert·e en soins intensifs EPD ES Expert·e en soins d'urgence EPD ES Expert·e en consultation parents-enfants NDS HF

Organisation	Formations
SavoirSocial	Assistant·e socio-éducatif CFC Assistant·e spécialisé·e en soins psychiatriques et accompagnement avec brevet fédéral (BF) Accompagnatrice ou accompagnateur social avec BF Éducatrice ou éducateur de l'enfance ES
Fédération suisse des sages-femmes FSSF	Sage-femme ES (BSc)
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP	Enseignant·e au degré préscolaire (BA) Enseignant·e au degré primaire (BA) Enseignant·e au degré secondaire I (MA/MSc) Enseignant·e dans les écoles de maturité gymnasiale (MA/MSc) Pédagogue spécialisé·e (MA) Directrice ou directeur d'école
Association suisse des infirmiers et infirmières ASI	Infirmière ou infirmier ES
Schweizer Journalistenschule MAZ	Journaliste diplômé·e Filière photographie Filière radio Filière vidéo-journalisme
Fédération suisse des avocats FSA	Avocat·e avec brevet cantonal Avocat·e spécialiste FSA en droit de la famille
Association suisse de conseil SGfB	Conseillère ou conseiller dans le domaine psychosocial EPS Conseillère ou conseiller SGfB
Société suisse de psychologie légale SSPL	Psychologue spécialiste en psychologie légale FSP
Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue ISFM	Spécialiste en médecine interne générale Spécialiste en chirurgie Spécialiste en médecine intensive Spécialiste en pédiatrie Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents Spécialiste en chirurgie pédiatrique Spécialiste en gynécologie et obstétrique Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie Spécialiste en médecine légale
Commission interfaculté médicale suisse CIMS	Bachelor en médecine humaine Master en médecine humaine
Institut Suisse de Police ISP	Policière ou policier zist/in EPS
Association suisse de psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA	Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP
Schweizerischer Verband Medizinischer Praxis-Fachpersonen SVA	Medizinische/r Praxisassistent/in EFZ
Croix-Rouge Suisse CRS	Assistant·e domestique Auxiliaire de santé CRS
Fédération suisse des fonctionnaires de police FSFP	Policière ou policier EPS
Verein Notfallpsychologie	Fachpsychologe/-psychologin FSP für Notfallpsychologie

Figure 3-26 : Services cantonaux de lutte contre la violence domestique interrogés

Canton	Direction ou Office	Service
AG	Departement Volkswirtschaft und Inneres, Generalsekretariat	Fachstelle Intervention gegen häusliche Gewalt
AI	Kantonspolizei Appenzell Innerrhoden	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt
AR	Kanton AR, Departement Inneres und Sicherheit	Departementssekretariat
BE	Direction de la sécurité (DSE), secrétariat général	Service bernois de lutte contre la violence domestique
BL	Sicherheitsdirektion BL, Amt für Justizvollzug	Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt
BS	Fachreferat, Generalsekretariat, Justiz- und Sicherheitsdepartement	Fachstelle Häusliche Gewalt Basel-Stadt
FR	Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
GE	Département des finances et des ressources humaines (DF)	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences
GL	Soziale Dienste	Opferberatung Kanton Glarus
GR	Departement für Volkswirtschaft und Soziales (DVS), Kantonales Sozialamt	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt
JU	Chancellerie d'État	Bureau de la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes
LU	Departementsstab, Justiz- und Sicherheitsdepartement des Kantons Luzerns	Koordination Gewaltprävention und Bedrohungsmanagement
NE	Département de l'éducation et de la famille	Office de la politique familiale et de l'égalité
NW	Justiz- und Sicherheitsdirektion Kantonspolizei	Kriminalpolizei
NW	Gesundheits- und Sozialdirektion	Sozialamt
OW	Kantonspolizei	Kriminalpolizei
OW	Sucht-, Jugend und Familienberatung	Opferhilfe/Häusliche Gewalt
SG	Sicherheits- und Justizdepartement, Generalsekretariat	Koordinationsstelle häusliche Gewalt
SH	Sozialamt	Rechtsdienst
SO	Amt für soziale Sicherheit	Fachstelle Opferhilfe
SZ	Amt für Gesundheit und Soziales	Opferhilfe
TG	Kantonspolizei Thurgau	Fachstelle Häusliche Gewalt
TI	Dipartimento delle istituzioni	Divisione della giustizia
UR	Kantonspolizei	Kriminalpolizei
VD	Département des infrastructures et des ressources humaines	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
VS	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture	Office cantonal de l'égalité et de la famille
ZG	Sicherheitsdirektion des Kantons Zug, Zuger Polizei, Kriminalpolizei, Dienst Kapitaldelikte	Fachstelle Häusliche Gewalt
ZH	Kantonspolizei Zürich, Präventionssabteilung	IST Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt

Bibliographie

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2018): Prévention et lutte contre la violence l'égard des femmes et la violence domestique. Tâches et activités de la Confédération pour mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul). URL : https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/haeu-sliche_gewalt/Uebersichtspublikation_IK_EBG.pdf.download.pdf/EBG_%C3%9Cber-sichtspublikation_Istanbul_Konvention_Nov2018_f.pdf.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2021): Publications de la Confédération sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Août 2018 à avril 2021. URL : https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/haeu-sliche_gewalt/Publications%20Conf%C3%A9d%C3%A9ration_Violence_Etat%20avril%202021.pdf.download.pdf/Publications%20Conf%C3%A9d%C3%A9ration_Violence_Etat%20avril%202021.pdf.
- Conseil de l'Europe (2011a) : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). URL : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/168/fr>.
- Conseil de l'Europe (2011b) : Rapport explicatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- FMH, Schweizerischer Verband Medizinischer Praxis-Fachpersonen SVA et Association Romande des Assistantes Médicales (2018) : Plan de formation d'assistante médicale / assistant médical avec certificat médical de capacité (CFC). URL : https://mpa-schweiz.fmh.ch/files/pdf23/bildungsplan-mpa_fr_15-03-2018.pdf.
- Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique GREVIO (2016) : Questionnaire sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). URL : <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/sso/SSODisplayDCTMContent?documentId=09000016805d29ef>.
- Krüger Paula, Lätsch David et Voll Peter (2018) : Übersicht und evidenzbasierte Erkenntnisse zu Massnahmen der Früherkennung von innerfamiliärer Gewalt bzw. Kindeswohlgefährdungen.
- OdASanté (2011) : Plan de formation Aide en soins et accompagnement. URL : https://www.odasante.ch/fileadmin/odasante.ch/docs/Grundbildung/AGS/Bildungsplan_AGS-f.pdf.
- OdASanté (2016) : Plan de formation Assistante/Assistant en soins et santé communautaire CFC. URL : https://www.odasante.ch/fileadmin/odasante.ch/docs/Grundbildung/FaGe/FaGe_BiPla-f.pdf.
- SavoirSocial (2005) : Plan de formation Assistante socio-éducative / Assistant socio-éducatif CFC. URL : https://savoirsocial.ch/wp-content/uploads/2017/08/Register-15-Bi-plan_FaBe-11-10_total_Version_101202_f_NV-1.pdf.
- SavoirSocial (2020) : Plan de formation Assistante socio-éducative / Assistant socio-éducatif CFC. URL : <http://savoirsocial.ch/wp-content/uploads/2021/01/Plan-de-formation-assistant-e-socio-educatif-ve.pdf>.
- Institut Suisse de Police (2019) : Plan de formation policière (PFP). URL : [https://www.edu-police.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICI%C3%88RE-\(PFP\)](https://www.edu-police.ch/fr/formation-policiere/PLAN-DE-FORMATION-POLICI%C3%88RE-(PFP)).

